


SEANCE DU 19 DECEMBRE 2018	ADMINISTRATION GENERALE
DCM191218-0-06	SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE RAVITAILLEMENT EN EAU POTABLE AVEC LES SUPERMARCHES DE LA COMMUNE

CERTIFIE EXECUTOIRE :		NOMBRE DE MEMBRES		CONVOCAION le 13 DECEMBRE 2018 N° 161/18
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 006-210600656-20181220-DCM191218-0-06-DE Accusé certifié exécutoire Réception par le préfet : 20/12/2018 Affichage : 21/12/2018 Pour l'autorité compétente par délégation 	Affichage en mairie le	En exercice	29	Le Maire,
		Présents	21	
	21 DECEMBRE 2018 N°167/18	Représentés	6	
		Votants	27	
		Absents	2	

L'An deux mille dix-huit, le 19 décembre, à 17H30, le conseil municipal de la Commune de La Gaude, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de :

Monsieur Bruno BETTATI, Maire.

Secrétaire de Séance : Madame Monique TOSELLO.

ETAIENT PRESENTS

M. Bruno BETTATI, **Maire**,

M. Michel DESSUS, Mme Claude BRUN, Mme Barbara MERLINO-BARTOLINI,
M. Bernard HULLIN, Mme Christine MALOT, M. Laurent FUGEN, Mme
Christiane COTTO, M. Jean-Pierre ALFONSI, **Adjoint**,

M. Jean-François SALUZZO, M. Jean-Marie VALENZA, ~~Mme Anne-Marie
ALBERO, Mme Laetitia SANTINI-ROUBAUD, M. François AMMI, M. Alexis
FONTAINE, M. Jean-Marc BOURDARIAT, M. Roger DROUIN, M. Jean-Marie
CUER, Mme Monique TOSELLO, Mme Pascale MONROLIN,
Mme Vanessa SIEGEL, Mme Evelyne SERRA, Mme Laurence SCIARRI, Mme
Sophie EDDAHABI, Mme Sabrina MONTULÉ, ~~M. Olivier RENAUDO, Mme
Nathalie DURAND~~, Mme Patricia PEYROT, M. Frédéric LEFÈVRE, **Conseillers
Municipaux.**~~

PROCURATIONS

Monsieur François AMMI à Madame Christine MALOT
Madame Laetitia SANTINI-ROUBAUD à Monsieur Bruno BETTATI
Monsieur Jean-Marc BOURDARIAT à Monsieur Michel DESSUS
Madame Anne-Marie ALBERO à Madame Christiane COTTO
Monsieur Olivier RENAUDO à Monsieur Laurent FUGEN
Madame Nathalie DURAND à Madame Vanessa SIEGEL

Par courriel en date du 30 mai 2018, le Service Interministériel de Défense et de Protection Civile de la Préfecture des Alpes-Maritimes a sollicité l'ensemble des maires des Alpes-Maritimes afin de recenser les dispositifs prévus pour le ravitaillement en eau potable des populations, dans l'optique de la mise à jour de plusieurs plans ORSEC.

Afin de renforcer les actions de sauvegarde de la population, la commune de LA GAUDE a souhaité, mettre en œuvre, dans le cadre de son plan communal de sauvegarde, en collaboration avec les supermarchés situés sur le territoire communal, un dispositif de réserve d'eaux embouteillées, en cas d'activation du plan de crise par les autorités compétentes.

Aussi, je vous sou mets le projet de convention d'approvisionnement en eau potable à conclure avec les établissements CARREFOUR CONTACT et INTERMARCHE.

VU le CGCT et notamment ses articles L. 2212-1 et L. 2212-2,

VU le plan communal de sauvegarde de la commune de La Gaude approuvé par délibération du conseil municipal du 30 octobre 2009,

CONSIDERANT la nécessité d'anticiper la gestion d'un trouble à l'ordre public ou d'un évènement de sécurité civile sur le territoire de la commune de La Gaude par la signature d'une convention d'approvisionnement en eau potable avec les supermarchés de La Gaude,

Considérant l'exposé du rapporteur,

Le CONSEIL MUNICIPAL,
OUÏ le RAPPORTEUR en son RAPPORT,
APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'**UNANIMITÉ**,

- **AUTORISE** le maire ou son représentant à signer les conventions d'approvisionnement en eau potable jointes en annexe avec les établissements CARREFOUR CONTACT et INTERMARCHE et à passer tous actes nécessaires à l'exécution de celles-ci.

FAIT et DÉLIBÉRÉ les: jour, mois, et an ci-dessus,
Suivent les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

La Gaude, le 19 décembre 2018,

Le Maire,


Bruno BETTATI

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.